

## CONSEIL MUNICIPAL

### SESSION DU 25 AOUT 2016

Nombre de conseillers : 12  
Présents : 11 - Procuration : 1 - Votants : 12

Le jeudi 25 août 2016 à 20h, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 août 2016, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Louis CARADEC, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Mme LE FLOCH Gaëlle, qui a donné procuration à Mme MEVEL Kristelle.  
Mme MEVEL Kristelle a été élue secrétaire de séance.

### COMPTE RENDU

#### 1. AFFAIRES SCOLAIRES :

##### 1.1. BILAN DE LA CANTINE MUNICIPALE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016 :

M. Claude BOLZER, Adjoint au Maire, présente le bilan du fonctionnement de la cantine pour l'année écoulée :

Evolution pluriannuelle des critères :

##### Recettes cantine en €

Périodes facturées aux familles	2011-2012	2012.2013	2013.2014	2014.2015	2015-2016
Sept-Oct	5 253,35	5 279,82	4345,35	4 516,37	<b>4 751,47</b>
Nov-Dec	4350,15	4 501,89	4754,31	4 272,31	<b>5 090,29</b>
Janv-Fev	4021,35	5 012,88	5358,54	3 701,02	<b>3 627,34</b>
Mars-Avril	4342,50	4 460,46	4364,85	4 981,61	<b>3 989,09</b>
Mai-Juillet	7027,80	5 845,25	5008,68	6 487,97	<b>7769,72</b>
<b>TOTAL</b>	24 995,15	25 100,30	23 831,73	23 959,28	<b>25 227,91</b>

Nombre de repas servis

Périodes	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
<b>Enfants</b>	8569	7975	7 265	6906	7 074
<b>Adultes</b>	198	165	243	316	316
<b>TOTAL</b>	<b>8767</b>	<b>8140</b>	<b>7508</b>	<b>7222</b>	<b>7 390</b>

Dépenses alimentation en €

Périodes	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
<b>Sept-Dec</b>	5 604,83	6 650,18	5 847,76	4 513,40	6 577,21
<b>Janv-Juill</b>	9 499,77	10 449,41	10 655,24	12 310,82	9 115,84
<b>SOUS - TOTAL</b>	15 104,60	17 099,59	16 503	16 824,22	<b>15 693,05</b>
Moins Goûter	-2300€	- 2400€	- 2350€	- 2360€	- 2360€
<b>TOTAL</b>	12 804,60€	14 699,59€	14 153,00€	14 464,22	<b>13 333,05</b>
<b>Coût alimentaire par repas</b>	1,46	1,8	1,89	2	<b>1,8</b>

**BILAN GLOBAL CANTINE :**

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Dépenses alimentation :	14 153	14 464,22	13 333,05
Salaires (cuisinier, ATSEM, assistantes)	14 500	14 700	14 900
<u>Frais de fonctionnement :</u>	5 654,07	7 034,91	4274,44
- EDF	1 452	1505,00	1382
- SAUR	790,72	550	1332 (ass. col)
- Analyse repas	583,75	399,40	400,02
- Mise en place du Plan de Maîtrise Sanitaire	538,20	2762,76	0
- Produits d'entretien	2289,40	1817,75	1160,42
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>34 307,07 €</b>	<b>36 199,13 €</b>	<b>32 507,49 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>23 831,73 €</b>	<b>23 959,28 €</b>	<b>25 227,91€</b>
<b>DEFICIT</b>	<b>-10 475,34 €</b>	<b>- 12 239,85 €</b>	<b>- 7279,58 €</b>
<b>Prix de revient du repas</b>	4,56	5,01	4,4

Comparatif des tarifs cantine - autres communes 2015/2016

CANTINE	PLOGASTEL	PLOZEVET	POULDREUZIC	TREOGAT	TREMEOC	PEUMERIT
Repas enfant	3,48 €	2,45 €	3,25 €	3,45 €	3,35 € (6,70 € sans inscription)	3,34 €
2ème enfant	3,32 €					
3ème enfant	3,18 €		2,65 €	2,76 €		2,68 €
4ème enfant et +	3,12 €					
Panier repas					1 €	
Repas adulte		4,60 €	6,40 €	5,60 €	3,87 € pers admin 6,28 € enseignants	5,73 €
Repas adulte 2 plats						4,46 €

**1.2. APPROBATION DES TARIFS DE CANTINE POUR L'ANNEE 2016-2017 :**

M. Claude BOLZER rappelle les tarifs appliqués pour l'année 2015-2016 :

3,34€ pour le repas enfant

2,68€ à partir du 3è enfant

3,34€ contrat aidé

5,73€ pour le repas adulte, employés communaux, instituteurs ou intervenants extérieurs

4,46€ le repas adulte réduit à deux plats.

M. Claude BOLZER interroge les élus sur une éventuelle augmentation des tarifs et fait part du souhait du bureau municipal d'augmenter les tarifs de façon modérée :

**OPTIONS DE TARIFICATION 2016-2017 :**

2015-2016	+ 2 % (proposition du bureau municipal)
3,34 € pour le repas enfant	3,41 € pour le repas enfant
2,68 € à partir du 3è enfant	2,73 € à partir du 3è enfant
3,34 € contrat aidé	3,41 € contrat aidé
5,73 € pour le repas adulte, employés communaux, instituteurs ou intervenants extérieurs	5,84 € pour le repas adulte, employés communaux, instituteurs ou intervenants extérieurs
4,46 € le repas adulte réduit à deux plats	4,55 € le repas adulte réduit à deux plats

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITÉ  
Vote les tarifs suivants 2016-2017 :**

<b>+ 2 %</b>
3,41 € pour le repas enfant
2,73 € à partir du 3 <sup>e</sup> enfant
3,41 € contrat aidé
5,84 € pour le repas adulte, employés communaux, instituteurs ou intervenants extérieurs
4,55 € le repas adulte réduit à deux plats

### 1.3. BILAN DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE 2015/2016 :

M. Claude BOLZER, Adjoint au Maire, donne lecture du bilan de la garderie pour l'année 2015-2016 au travers des tableaux ci-dessous :

#### TABLEAU D'ÉVOLUTION – 2012/2016 :

DEPENSES	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Fournitures scolaires	470€	470€	470€	470€	470€
Goûter provenant de la cantine	2 300€	2 400€	2350€	2360€	2360€
Entretien, maintenance	670€	680€	690€	700€	700€
Frais PTT + divers	250€	250€	260€	270€	270€
Charges de personnel	11 700€	11 700€	11 800€	11 820€	11 840€
<b>Total</b>	<b>15 390 €</b>	<b>15 500 €</b>	<b>15 570 €</b>	<b>15 610 €</b>	<b>15 640 €</b>

RECETTES	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Facturation familles	5148,60€	4 714,62€	5252,27	5 559,54	5 652,58
<b>BILAN</b>	<b>- 9 901,40€</b>	<b>- 10 785,38€</b>	<b>- 10 317,73</b>	<b>- 10 050,46</b>	<b>-9987,42</b>

Comparatif des tarifs garderie - autres communes  
2015/2016

	PLOGASTEL	PLOZEVET	POULDREUZIC	TREOGAT	TREMEOC	PEUMERIT
Matin	2,26 €	1,70 €	1,40 €	1,30 €	1,55 €	1,77 €
Soir	2,81 €	2 €	2,10 €	1,53 € (jusqu'à 17h30)  Puis 0,55€ la 1/2h	1,80 € (jusqu'à 18h)  2,40€ (jusqu'à 19h)	1,77 €
Journée	4,42 €	3,40 €	3,15 €	2,70 €		2,44 €
Forfait (facturation max)	<i>mensuel</i> 40,32 €					6 à 7 sem 50,82 €

**1.4 APPROBATION DES TARIFS GARDERIE POUR L'ANNEE 2016/2017 :**

M. Claude Bolzer, Adjoint au Maire :

- rappelle que la garderie municipale fonctionne dès 7h30 le matin, et ferme à 19h, 12h30 le mercredi. Elle accueille en moyenne 20 enfants chaque jour.
- précise que la garderie est la seule structure communale d'accueil des enfants. Elle constitue une aide indispensable aux familles, un service public essentiel en direction de l'Enfance.
- son personnel est remercié pour son professionnalisme.
- rappelle les tarifs appliqués actuellement, année scolaire 2015/2016.

La commission scolaire propose d'augmenter le tarif de garderie du soir, du fait du goûter pris en charge par la mairie, qui impacte de fait, le prix de la journée et le forfait période inter-vacances.

<b>2015-2016</b>	(proposition de la commission scolaire)
1,77 € la demi-journée	1,77 € le matin 2,10 € le soir ( <i>goûter</i> )
2,44 € la journée	2,87 € la journée
50,82 € le forfait bimensuel	59,96 € le forfait période inter-vacances

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITÉ  
Vote les tarifs suivants 2016/2017 :**

(proposition de la commission scolaire)
1,77 € le matin
2,10 € le soir ( <i>goûter</i> )
2,87 € la journée
59,96 € le forfait période inter-vacances

## **1.5 AFFAIRES SCOLAIRES :**

Madame Véronique VANET présente les documents relatifs à la rentrée scolaire et à valider en conseil municipal :

- le règlement de la cantine
- le règlement de la garderie
- le règlement des Temps d'Activités périscolaires (TAP)
- la lettre de rentrée aux parents

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITÉ  
Vote les documents relatifs à la rentrée scolaire.**

## **1.6 CONVENTION ALSH PERISCOLAIRE ASRE (Aide Spécifique aux Rythmes Educatifs) 2016-2019 :**

Monsieur Claude BOLZER présente aux élus le projet de convention avec la CAF.

- La convention d'objectifs et de financement :  
La commune s'engage à moduler les tarifs en fonction des ressources des familles.  
Le versement d'aide CAF ne pourra se faire qu'en 2017.  
Un suivi trimestriel sera de l'action sera exigé.
- Les conditions particulières :  
La commune s'engage à produire un projet éducatif, à transmettre les modalités de facturation, à fournir toute pièce justificative à la CAF.
- Les conditions générales, prestations ordinaires ;
- Les conditions générales, Aides Spécifiques Rythmes Educatifs.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITÉ  
La convention ALSH périscolaire ASRE  
(Aide Spécifique aux Rythmes Educatifs) 2016-2019**

## **2. POINT D'ETAPE SUR LES FINANCES COMMUNALES :**

---

- **Bilan des dépenses et recettes de fonctionnement :**

Mme Céline QUINQUIS, conseillère municipale déléguée aux finances, présente aux élus un point d'étape des budgets communaux au 31 juillet :

*voir documents joints vus en commission finances*

50,4 % des dépenses prévues sont réellement effectuées au 31 juillet 2016.

Ce taux est à 69% pour les charges à caractère général du fait de la nouvelle nomenclature comptable qui impose de payer en fonctionnement (articles 615221 et 615231) des dépenses qui étaient jusque-là payées en investissement.

Ces dépenses imputées au fonctionnement pourront cependant, sur ces deux lignes budgétaires, bénéficier du remboursement de la TVA en N+1, mais viendront perturber la lecture pluriannuelle de l'excédent de fonctionnement. Une décision modificative (DM) sera à prévoir sur ces articles.

Les charges de personnel atteignent 61% du budget alloué pour l'année, alors que la période concernée est de 54%. Une DM sera également à prévoir en fin d'année 2016.

En « autres charges », 66% du poste est dépensé mais certaines lignes sont entièrement payées au 31/07 pour l'année.

En recettes, les atténuations de charges (remboursement des arrêts maladie, subventions pour contrats aidés) dépassent déjà l'enveloppe annuelle prévue (+6000 €).

Bonne surprise également pour la taxe additionnelle aux droits de mutation (+5257 €). Les dotations d'état et le produit des taxes locales connues au moment du BP 2016 rentrent normalement.

Enfin, les produits des services (cantine, garderie, location des 7 appartements, de la salle polyvalente) sont légèrement supérieures aux prévisions.

En investissement Madame QUINQUIS présente les tableaux de suivi des dépenses et recettes prévues :

Au 31/07, 94 766 € de dépenses et 140 696 € de recettes sont enregistrées, sur 471 665 € de prévus.

Dépenses : voirie de Parc Géot, achat de matériel et mobilier, remboursement du capital des emprunts.

Recettes : essentiellement le virement de l'excédent de fonctionnement au 31/12/2015.

Il reste des travaux à effectuer en 2016 : accessibilité et fonds de concours assainissement vers la CCHPB, essentiellement.

La réalisation d'un emprunt de 150 000 € sera à étudier par la commission finances, compte tenu des taux bas actuels.

Monsieur le Maire détaille ensuite l'analyse financière des budgets communaux sur la période 2013-2015, documents élaborés par la Trésorerie.

## *Extrait de l'analyse financière 2013-2015*

Cette étude porte sur les exercices 2013 à 2015 et a été réalisée au cours du mois de juillet 2016.

Les données utilisées sont issues du seul budget principal de la Commune. Les comparaisons avec les communes de la même strate démographique sont exprimées en € par habitant (€/hab).

### **PRINCIPAUX CONSTATS :**

Sur la période analysée, la situation financière globale de la commune est correcte.

L'examen des comptes des exercices 2013 à 2015 fait ressortir une hausse des produits réels de fonctionnement à un rythme plus élevé que les charges de même nature. La maîtrise des charges de fonctionnement constitue le principal élément ayant une incidence positive sur la capacité d'autofinancement.

Il convient de noter la forte hausse de la fiscalité et celle, limitée de la DGF de la commune de 2013 à 2015. La diminution en 2016 puis 2017 de l'enveloppe globale des dotations de l'État imposera probablement à la commune d'utiliser le levier fiscal afin de consolider l'autofinancement.

Sur la période analysée, l'autofinancement net augmente en raison de la progression des ressources fiscales. Cependant, en 2015, il est nettement inférieur à ceux des strates de référence.

L'encours de dette a diminué sur la période triennale situant la commune à un niveau d'endettement inférieur aux moyennes.

Sur la période analysée, la commune s'est lancée dans une politique d'équipement prudente et fortement subventionnée, financée en partie par une diminution des réserves.

Il semble possible d'augmenter la pression fiscale malgré les données socio-démographiques des résidents à l'année, au travers du revenu fiscal moyen par foyer, plutôt défavorables, car la faiblesse des taux d'imposition rend la fiscalité sur la commune modérée et laisse une marge de manœuvre.

Données socio-démographiques 2015	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	827 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	455			
Part des foyers non imposables	43,1 %	40,0 %	40,8 %	37,9 %
Revenu fiscal moyen par foyer	20.238	23.120	22.649	25.506

**La commune doit continuer à maîtriser ses charges pour améliorer son niveau actuel d'autofinancement et poursuivre son désendettement.**

### ***A) Composantes des charges et des produits réels de fonctionnement***



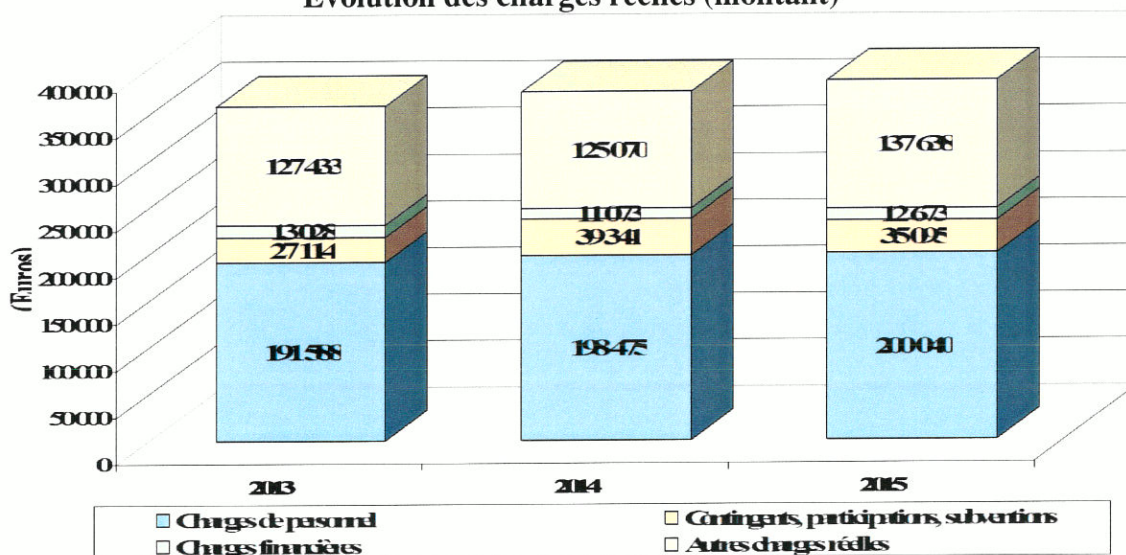
## 1°) Les charges de fonctionnement réelles augmentent de + 7,32% sur la période

Sur ce dernier exercice, avec 466€ par habitant, les charges réelles sont inférieures à la moyenne départementale (563€), régionale (579€) et nationale (599€).

2013	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
<b>Total des charges de fonctionnement = B</b>	419.064	521	571	592	611
dont : Charges de fonctionnement réelles	359.164	447	552	563	579
..... dont : Charges de personnel (montant net)	191.588	238	243	245	248
..... Achat et charges externes (montants nets)	102.756	128	160	169	188
..... Charges financières	13.028	16	24	28	23
..... Subventions versées	7.338	9	33	36	28
..... Contingents	19.777	25	42	39	47

2015	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
<b>Total des charges de fonctionnement = B</b>	385.450	466	594	608	628
dont : Charges de fonctionnement réelles	385.450	466	563	579	599
..... dont : Charges de personnel (montant net)	200.042	242	261	264	266
..... Achat et charges externes (montants nets)	109.026	132	164	169	188
..... Charges financières	12.674	15	21	25	22
..... Subventions versées	8.427	10	32	37	28
..... Contingents	26.668	32	44	39	49

Évolution des charges réelles (montant)



## LA RIGIDITE DES CHARGES STRUCTURELLES

Le ratio est exprimé par le rapport suivant :

$$\frac{\text{Charges de personnel + contingents et participations + intérêts de la dette}}{\text{Produits réels de fonctionnement}}$$

**Ce ratio permet de mesurer la part des produits de fonctionnement consommés par les dépenses incompressibles.**

### **Comparaisons sur le ratio de Rigidité**

La commune dispose en 2015 d'une part de charges incompressibles correspondant à 51% des produits. La situation du ratio de rigidité de 2015 s'améliore par rapport à celui de 2013 (54%). En effet, l'augmentation des charges de personnel est compensée par la progression des produits de fonctionnement réels.

Ce ratio signifie qu'en 2015, 51% des dépenses de fonctionnement sont incompressibles et obligatoires, les moyens d'action sur ces dernières et leur maîtrise échappant sur le court terme à la décision de l'organe délibérant.

Les charges constituant le ratio de rigidité sont nettement inférieures à celles des communes de référence. En revanche, le niveau également inférieur des produits de fonctionnement par rapport aux strates de comparaison détériore le résultat de ce ratio qui reste au final à un niveau peu satisfaisant par rapport aux moyennes.

D'autres indicateurs, comme la capacité d'autofinancement, sont plus explicites sur la situation financière réelle des communes.

**La commune maîtrise globalement ses dépenses incompressibles, particulièrement ses charges de personnel mais perçoit un niveau inférieur de produits de fonctionnement que les moyennes comparables. Elle dispose au final d'une marge de manœuvre inférieure aux moyennes pour les autres dépenses de fonctionnement.**

### **2°) Les produits de fonctionnements réels progressent de + 11,94% de 2013 à 2015**

Ils passent ainsi de 418 292€ en 2013 à 468 221€ en 2015. Sur ce dernier exercice, avec 566€/hab les produits réels se situent nettement au-dessous de la moyenne finistérienne (742€), bretonne (763€) et nationale (748€).

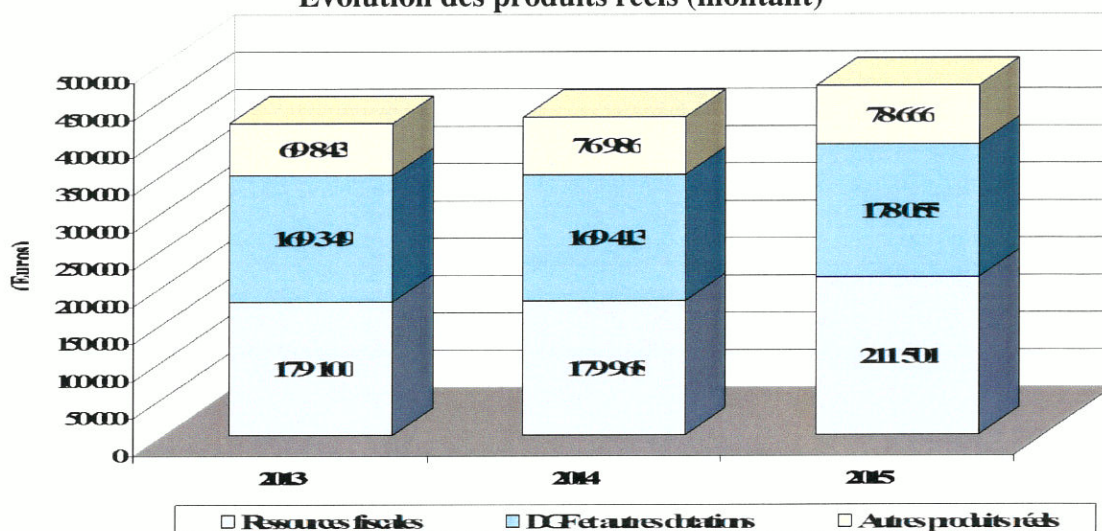
Le principal poste de produits de fonctionnement, à savoir les impôts locaux, connaît une forte augmentation de 2013 (152 080€) à 2015 (172 846€) soit + 13,65%. Sur ce dernier exercice, avec 209€ par habitant, il se situe au-dessous des moyennes départementale (339€), régionale (308€) et nationale (299€).

*La fiscalité fait l'objet d'un développement particulier dans le chapitre : « marges de manœuvre »*

2013	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Total des produits de fonctionnement = A</b>	478.192	595	730	762	759
dont : Produits de fonctionnement réels	418.292	520	721	745	735
.....dont : Impôts locaux	152.080	189	316	292	285
..... Fiscalité reversée par les GFP	-521	-1	42	60	80
..... Autres impôts et taxes	27.541	34	45	39	39
..... Dotation globale de fonctionnement	137.486	171	193	207	176
..... Autres dotations et participations	31.863	40	45	52	53

2015	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Total des produits de fonctionnement = A</b>	468.221	566	763	781	768
dont : Produits de fonctionnement réels	468.221	566	742	763	748
.....dont : Impôts locaux	172.846	209	339	308	299
..... Fiscalité reversée par les GFP	-521	-1	40	60	81
..... Autres impôts et taxes	39.176	47	49	44	42
..... Dotation globale de fonctionnement	139.803	169	181	194	158
..... Autres dotations et participations	38.252	46	50	59	59

### Évolution des produits réels (montant)



### La DGF des communes de 2013 à 2015

#### Évolution de la DGF de 2013 à 2015 sur la commune de Peumerit

La commune fait partie des 40 communes sur 283 du Département du Finistère qui ont connu une augmentation de DGF de 2013 à 2015 malgré la diminution de l'enveloppe globale de la DGF des communes sur la même période.

L'augmentation de la DGF communale en 2014 (+ 0,89%) et son augmentation en 2015 (+ 0,79%) est nettement plus marquée à la hausse que celle de la moyenne des communes au niveau national (- 4,89 % en 2014 et - 10,95% en 2015).

Ratio DGF 2015	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Produits de fonctionnement réels	468 221	566	742	763	748
..... Impôts locaux	172 846	209	339	308	299
..... Dotation globale de fonctionnement	139 803	169	181	194	158
..... Ratio DGF / Fiscalité	0,80	0,80	0,53	0,62	0,52

La DGF communale en 2015 représente 169€/hab contre des moyennes inférieures et supérieures (Finistère : 181€, Bretagne : 194€ et France : 158€). En effet, le nombre élevé de résidences secondaires (61 en 2015) augmente la population DGF (888 en 2015 : 1 résidence secondaire = 1 habitant) par rapport à la population INSEE (827 en 2015) et

minore un peu la dotation forfaitaire. En revanche, le niveau de l'effort fiscal majore les dotations de péréquation (DSR et DNP).

Le niveau de la DGF communale par rapport à la fiscalité est largement supérieur à la strate nationale (80% contre une moyenne nationale 2015 à 52%).

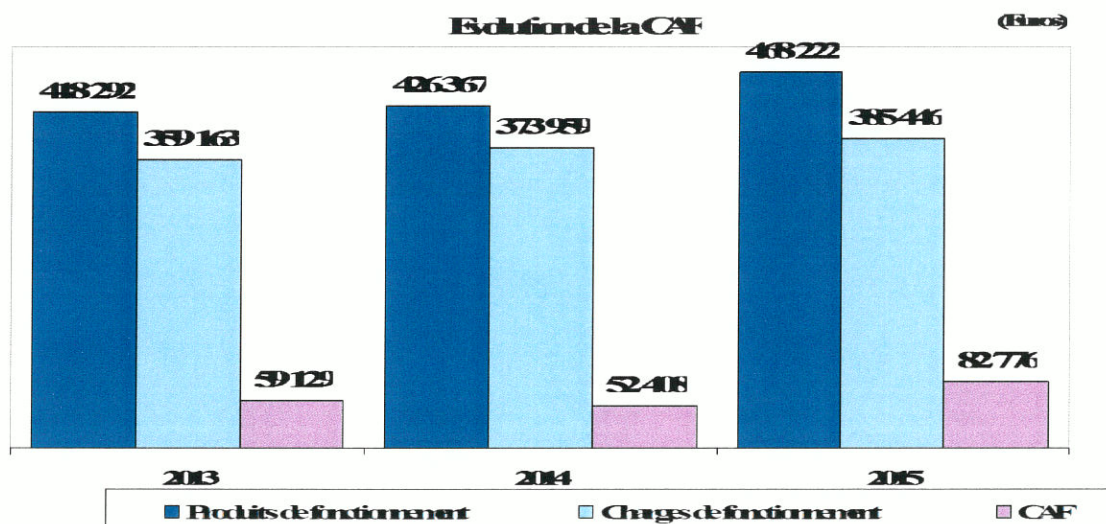
### ***B) La Capacité d'autofinancement***

La Capacité d'autofinancement brute (CAF) représente l'excédent de fonctionnement (Produits réels diminués des charges réelles) utilisable pour financer les dépenses d'investissement (c'est-à-dire, les remboursements de dettes par priorité, puis avec le reliquat de nouvelles dépenses d'équipement...).

2013	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
<b>COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT</b>					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	72.741	90	197	209	175
Résultat comptable = A - B = R	59.128	74	159	171	148
Produits de fonctionnement réels	418.292	520	721	745	735
Charges de fonctionnement réelles	359.164	447	552	563	579
Capacité d'autofinancement brute = CAF	59.128	74	169	182	156
Produits de cessions d'immobilisations	59.900	75	7	13	18
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées(1)	2.681	3	101	110	94
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées(2)	2.681	3	101	110	94

2015	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
<b>COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT</b>					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	98.031	119	198	207	166
Résultat comptable = A - B = R	82.771	100	170	173	140
Produits de fonctionnement réels	468.221	566	742	763	748
Charges de fonctionnement réelles	385.450	466	563	579	599
Capacité d'autofinancement brute = CAF	82.771	100	178	184	149
Produits de cessions d'immobilisations	0	0	9	11	15
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées(1)	44.091	53	110	107	83
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées(2)	44.091	53	110	108	83

### **3-La capacité d'autofinancement nette**



**CAF Nette** = CAF Brute - remboursement en capital de la dette + refinancements éventuels

La capacité d'autofinancement nette permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les dépenses obligatoires que sont les remboursements de dettes en capital.

Elle augmente significativement de + 2 681€ en 2013 à + 44 091€ en 2015. Elle se situe au-dessous de la moyenne de la strate de référence en 2015 (53€ pour la commune contre 83€ pour la moyenne nationale).

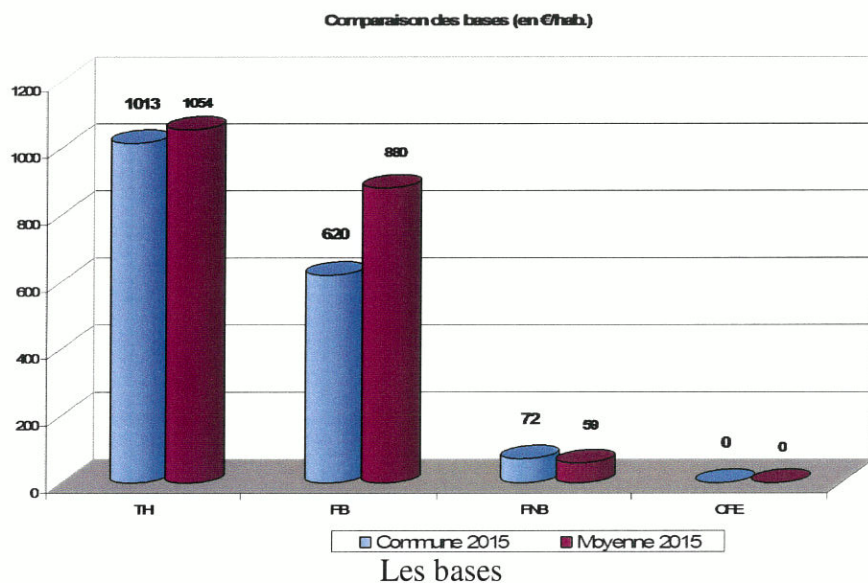
Le remboursement de dettes bancaires (47€/hab en 2015) pèse faiblement sur l'autofinancement net (moyenne nationale comparable : 67€).

**La commune dispose d'une capacité propre à investir satisfaisante en raison de la maîtrise de la dette.**

## IV) MARGES DE MANŒUVRE

Les principales marges de manœuvre d'une collectivité se situent soit au niveau de ses charges de fonctionnement, soit au niveau de ses produits (fiscalité directe locale) soit encore en matière d'endettement.

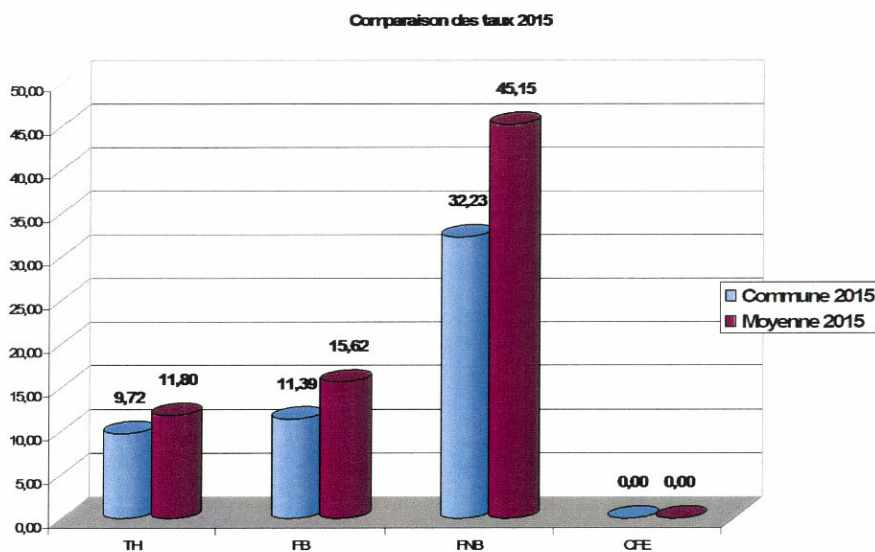
A) La fiscalité directe locale



1) Les bases TH 2015 sont inférieures aux moyennes (1 013€/hab contre une moyenne nationale 2015 de 1 054€/hab), en raison d'une valorisation cadastrale 2015 (VLM : valeur locative moyenne) peu élevée par rapport à la strate nationale. En revanche, le nombre important de résidences secondaires (les bases sont prises en compte dans les moyennes mais pas la population concernée) majore les bases par habitant.

2) De même, les bases de foncier bâti sont inférieures aux moyennes (620€/hab contre 880€/hab pour la moyenne nationale 2015). Cet écart défavorable à la commune provient des locaux à caractère professionnel et industriel, qui représentent seulement 2,1% de la base totale du foncier bâti de la commune contre 27,1% pour la moyenne nationale 2015. Sur la commune, ils pèsent faiblement par rapport aux locaux d'habitation et minorent ainsi la base de foncier bâti par habitant. Seul le foncier bâti dispose de bases à caractère professionnel et industriel.

## Les taux



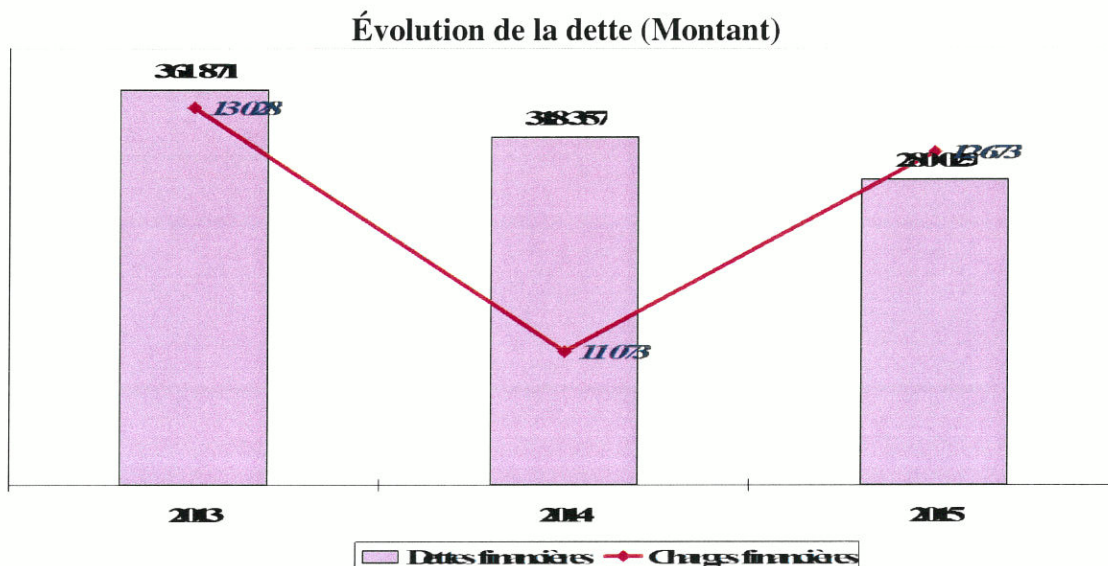
Le taux de TH (9,72% en 2015) est inférieur à la moyenne nationale (11,80%). De même, le taux de foncier bâti 2015 (11,39%) est en dessous de la strate nationale (15,62%). En 2015, les impôts locaux représentent un niveau faible de 209€/hab pour la commune contre 299€/hab pour la moyenne nationale, principalement en raison de la faiblesse des bases d'imposition et par des taux inférieurs aux moyennes.

## B) Analyse de l'endettement

2015	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
<b>DETTE</b>					
Encours total de la dette au 31 décembre	280.028	339	579	687	592
dont encours des dettes bancaires et assimilées	278.840	337	571	680	577
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	49.633	60	89	100	88
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	105.606	128	246	280	378

La commune présente un encours de dettes en diminution entre 2013 (361 871€) et 2015 (280 029€).

Sur la dernière année, l'encours de dette atteint 339€ par habitant. Il se situe en dessous des moyennes départementale (579€/hab), régionale (687€) et nationale (592€/hab).



### Les ratios

Les ratios « dettes sur produits de fonctionnement réels » et « dettes sur CAF brute » permettent d'apprécier la solvabilité de la commune, à savoir sa capacité à rembourser ses dettes à partir soit de ses produits de fonctionnement, soit de l'excédent dégagé en fonctionnement.